

Bulletin d'inscription : formations 2011

À renvoyer impérativement au plus tard 15 jours avant le début de la formation

Pour vous inscrire, retournez ce bulletin renseigné : par fax : 01 40 09 62 78
ou par courrier : ECPA - Pôle Formations - 25 rue de la Plaine - 75980 PARIS Cedex 20

FORMATION (horaires : 9h-17h30)

INTITULÉ	DATES	NBRE D'HEURES	PRIX HT	PRIX TTC (TVA19,6%)

PARTICIPANT

M. Mme Mlle Nom Prénom
 Nom de jeune fille Fonction
 Adresse personnelle (Facultatif)
 Code Postal Ville
 Tél Prof. (ligne directe) Portable
 E-mail (obligatoire)
 Expérience en RH et/ou en évaluation des personnes

Pour toute inscription en formation TD-12, merci de nous joindre une photocopie de votre diplôme de DESS ou MASTER 2 en Psychologie

ENTREPRISE/ÉTABLISSEMENT

Si vous possédez votre code client, merci de l'indiquer
 Raison sociale Secteur d'activité
 Adresse
 Code Postal Ville
 Téléphone (standard) Fax

PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

M. Mme Mlle Nom Prénom
 E-mail Téléphone
 Adresse d'envoi du courrier de convocation
 Code Postal Ville
 J'ai besoin d'une convention de formation : OUI NON

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de celle ci-dessus ou OPCA : merci de joindre la copie de l'accord de prise en charge)

Raison sociale
 Adresse
 Code Postal Ville
 E-mail Téléphone

Afin que votre inscription soit prise en compte, renvoyez le bulletin d'inscription (dûment complété) accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du montant TTC à l'ordre des ECPA.

Date et cachet de l'organisme payeur (obligatoire)

Date, signature* et cachet de l'entreprise

* La signature de ce bulletin signifie l'acceptation des conditions générales de vente au dos



Conditions générales de vente

Accès à la formation

Nos formations à l'utilisation des tests sont ouvertes exclusivement aux psychologues titulaires d'un DESS ou d'un DEA et aux praticiens justifiant de leur qualification professionnelle dans le domaine des Ressources Humaines.

Un questionnaire d'accès sera envoyé au participant. Les ECPA se réservent le droit de refuser l'accès à la formation après l'étude du questionnaire.

Tarifs

Le prix HT de la formation comprend les frais de stage, les documents pédagogiques et le(s) repas pris en commun avec le formateur. Le matériel de test n'est pas inclus dans le tarif de la formation.

La facture vous sera adressée à l'issue de la formation ou de la 1^{ère} partie de la formation.

La qualification n'est acquise qu'après la validation des connaissances et l'acquittement de la facture.

Toute formation commencée est due en entier.

Inscription

Afin que votre inscription soit prise en compte, veuillez nous renvoyer votre dossier d'inscription (p. 31) dûment complété ainsi qu'un chèque d'acompte de 30 % du montant TTC de la formation.

Prise en charge par un organisme collecteur (OPCA)

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription accompagné du dossier complété. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par les ECPA au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas aux ECPA au premier jour de la formation, les ECPA se réservent la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

Documents légaux

ATTESTATION DE PRÉSENCE : elle est remise à chaque participant par le formateur.

CONVENTION DE FORMATION : si vous l'avez demandée sur le bulletin d'inscription, elle vous sera adressée par courrier.

PROGRAMME DE FORMATION : vous pouvez le télécharger sur notre site www.ecpa.fr, espace RH, rubrique FORMATIONS.

Conditions d'annulation et de report de votre fait

Toute annulation ou report doit nous parvenir par écrit.

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 15 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué entre 15 et 7 jours ouvrés avant la session : 30% du montant TTC de la formation (acompte) seront facturés au client.
- Report ou annulation communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : 70% du montant TTC de la formation.

Conditions d'annulation de notre fait

En cas d'imprévu, nous nous réservons le droit d'ajourner le séminaire 10 jours minimum avant la date prévue et de proposer une autre date aux personnes intéressées.